

# NOUS AUSSI, ON PENSAIT N'AVOIR DROIT À RIEN ...

Leslie, 32 ans bénéficiaire  
bénéficiaire de l'**Allocation  
Journalière du Proche Aidant  
(AJPA)** et Théa, 3 ans nouvelle  
bénéficiaire de l'**Allocation  
d'Éducation de l'Enfant  
Handicapé (AEEH)**



+ d'infos et prise de RDV au 02 51 52 62 51  
des permanences dans toutes les communes



Leslie, agent des services hospitaliers, a envoyé un mail à l'adresse liens@ccplc.fr. Il lui a été proposé rapidement un rendez-vous, dans la commune de son choix, avec l'animatrice, afin d'échanger sur sa situation. Ensemble, elles ont réalisé les démarches pour demander l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) et, pour sa fille Théa, l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) auprès de la CAF\*.



Leslie perçoit désormais **64,54 € par jour de la CAF\***, pendant les 66 jours de son congé d'aidant, et **149,26 € par mois de la CAF\*** pour Théa.

\* CAF : Caisse d'Allocations Familiales

Les montants des aides sont soumis à conditions de ressources.

**Faites comme Leslie et Théa pour faire évaluer vos droits :**

- Prenez contact au 02 51 52 62 51 ou liens@ccplc.fr
- Rendez-vous dans un Lieu d'Information et d'Ecoute Numérique et Solidaire du territoire (LIENS)



**+ d'infos et prise de RDV au 02 51 52 62 51  
des permanences dans toutes les communes**

